

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	40 (1911)
<b>Heft:</b>	3
<b>Rubrik:</b>	Échos de la presse

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'achat, 36 fr. 50 ; b) frais divers, 4 fr. 75. Que coûtent 25 quintaux ? — Rép. : 1031 fr. 25.

2. Une marchandise pèse 650 kg., y compris l'emballage, et la marchandise seule pèse 550 kg. Les frais de port et de douane se montent à 8 fr. 80 par quintal du poids brut. A combien s'élèvent les frais pour 1 q. du poids net ? — Rép. : 10 fr. 40.

1. Une créance de 720 marcs (100 marcs = 125 fr.) échue le 16 juillet. est vendue le 1<sup>er</sup> mai avec 4 % d'escompte. Quelle somme reçoit-on comptant en valeur suisse ? (4 % pour 360 jours.) — Rép. : 892 fr. 50.

#### XV<sup>me</sup> Série.

4. Frédéric gagne 375 fr. par trimestre. Combien par année ? — Rép. : 1500 fr.

3. 15 quintaux valent 1968 fr. 75. On demande le prix d'un quintal. — Rép. : 131 fr. 25.

2. Un carré de jardin de 9  $\frac{1}{4}$  m. de long sur 5  $\frac{1}{2}$  m. de large doit être entouré de briques de ciment d'une longueur de 25 cm. Que coûtent ces briques à raison de 5 fr. 50 le cent ? — Rép. : 6 fr. 49.

1. A est intéressé dans une affaire avec une mise de fonds de 7500 fr., B avec 4500 fr. et C avec 3000 fr. Des 3000 fr. de bénéfice net réalisés, on consacre le 5 % à une œuvre d'utilité publique et le reste est partagé proportionnellement aux mises de fonds. Combien chaque intéressé reçoit-il ? — Rép. : 1425 fr., 855 fr. et 570 fr.

#### XVI<sup>me</sup> Série.

4. Je vends 200 fr. un objet qui m'a coûté 176 fr. 50. Quel est mon gain ? — Rép. : 23 fr. 50.

3. Combien doit-on pour 365 heures de travail à 48 centimes ? — Rép. : 175 fr. 20.

2. Les frais divers renchérissent de 9,5 % le prix d'achat d'une certaine quantité de matériaux se montant à 980 fr. A combien reviennent ces matériaux ? — Rép. : 1073 fr. 10.

1. Un charpentier a besoin de 12 poutres équarries ayant chacune 8,5 m. de long et dont la coupe transversale mesure 18/20 cm. Que coûtent-elles à raison de 55 fr. par m<sup>3</sup> ? — Rép. : 201 fr. 96.

*Communiqué par A. Perriard, insp.*



## ÉCHOS DE LA PRESSE

Le 3<sup>me</sup> congrès de l'Education familiale a, comme on le sait, tenu ses dernières assises à Bruxelles, en été 1910. M. René Bazin, de l'Académie française, qui avait été prié de prendre part aux travaux et discussions du congrès, s'est trouvé, au dernier moment, empêché de se rendre à cette invitation. Ce contre temps est d'autant plus à regretter que nul n'était

mieux qualifié que l'auteur *des Oberlé*, du *Blé qui lève*, pour traiter de l'importante question des lectures populaires, des livres pour enfants.

« Je suis très convaincu, par expérience, — nous dit-il dans la lettre qu'il a adressée au Président du Congrès — que les livres destinés aux enfants sont, aujourd'hui, très au-dessous de leur intelligence et qu'ils la chargent sans l'embellir, ni la développer. Il y a une défiance de l'âme, dans cette simplification à l'extrême, qui supprime l'effort, écarte l'inconnu et le mystérieux, et détruit du même coup la valeur de la leçon. C'est peut-être une méthode d'amusement. Ce n'est pas une méthode d'enseignement. Il faut, au contraire, pour qu'il y ait progrès dans ces esprits nouveaux, qu'ils soient comme amenés devant des paysages étendus dont ils devineront les lointains. Les petites histoires à courte morale, les leçons d'hygiène, les préceptes de sociabilité que ne sanctionne et ne justifie aucune idée supérieure à la bien-séance ou à l'utilité, n'ont pas de force pour l'éducation, et sont indignes de la place prépondérante, qui leur est faite dans les livres de lecture.

« J'ajoute que les enfants, précisément parce qu'ils sont destinés à devenir des hommes, ont, presque tous, une facilité et un plaisir singuliers à s'élever aux idées les plus nobles. Ce profond mystère qu'est le sacrifice, ils le saisissent dès le premier éclair de leur raison. Les notions de Dieu, de création, d'immortalité, de providence, de mérite et de démerite, loin de les troubler, sont en harmonie évidente avec leurs jeunes puissances en éveil, et les questions, les réflexions souvent profondes qu'ils font, le prouveraient à qui chercherait la preuve ailleurs que dans leurs yeux, où elle est claire déjà.

« J'en dirai autant de tout l'héroïque de l'histoire et de la vie. La générosité est une vertu de la jeunesse et qui meurt avec elle si on ne l'a pas développée, fortifiée par la raison, par l'exemple et par la foi. Je crois qu'elle était cultivée admirablement, dans les siècles où la pédagogie ne comptait point parmi les sciences et se bornait à être un art ou un instinct...

Il y aurait toute une série de beaux livres à composer, et les meilleurs écrivains devraient en accepter l'honneur et la charge, comme une fonction civique. De tels livres, où seraient exaltées les vertus les plus générales, les mieux faites pour établir l'harmonie entre les hommes, corrigeraient ce qu'il y a toujours d'un peu étroit dans l'histoire militaire et politique d'une nation. Ils répandraient, plus que tous les discours, par mille exemples et par mille émotions, l'idée de fraternité. Ce ne seraient pas les seuls livres de lecture, évidemment, mais ce seraient les plus bienfaisants, puisqu'ils seraient tout remplis de l'intelligence du monde et de l'amour des hommes. »

\* \* \*

La tyrannie prussienne continue de s'exercer sur les populations des malheureuses provinces polonaises. Mais, comme le fait remarquer très justement M. Leblond dans son livre, *La Pologne vivante*, le patriotisme des Polonais s'accroît sous l'exaction, au point qu'il acquiert une puissance communicative et une vertu d'expansion irré-

sistibles. Le joug de la Prusse n'a pour résultat que de répandre et d'affermir le patriotisme au sein des peuples persécutés. J'en donne pour preuve les lignes suivantes que vient de publier un journal de la Pologne allemande :

« Dans les familles on ne doit parler que polonais. Il ne faut pas permettre aux enfants de rapporter de l'école ou de la rue des expressions allemandes. Avant que l'enfant soit mis à l'école, il doit apprendre à lire et à écrire en polonais. Quand l'enseignement n'est pas possible dans la famille, qu'il soit donné par des parents, des amis ou des connaissances. Au lieu de présents inutiles, qu'on donne aux enfants des livres polonais, des images patriotiques polonaises, etc. Que les familles commémorent les grandes journées de fêtes nationales. Ces jours-là le chef de la famille ou quiconque en est capable devra rappeler les événements qui se sont produits. La famille doit accomplir ses devoirs nationaux. Les pères, les mères, les fils, les filles après 18 ans, appartiennent aux associations. La famille doit sentir l'obligation de consentir à des sacrifices pour la cause nationale. »

Joseph CRAUSAZ.

\* \* \*

*Sur la préparation de la classe* (Des bords de la Veveyse). — Maîtres et maîtresses, faites votre journal de classe.

Bon nombre d'entre vous ouvrent de grands yeux interrogateurs, lorsque nous leur demandons leur journal de classe. Ils ne savent pas ce que c'est. Et parmi ceux qui le font, très peu le font bien.

Qu'est-ce donc le journal de classe ? — Comment doit-il être fait ?

Le journal de classe est l'indication journalière et détaillée de toutes les leçons, de tous les devoirs, que le maître se propose de donner à ses élèves. Il reproduit donc l'horaire de la classe, mais en remplaçant le cadre.

La classe ne s'improvise pas ; elle demande un travail préparatoire de réflexion, de recherche, d'étude, de mise au point ; c'est ce travail préliminaire qui fait l'objet du journal de classe. En d'autres termes, le journal de classe est le document qui prouve la préparation de la classe.

Un maître qui a du savoir et de l'expérience ne peut-il se passer de rédiger son journal ?

Non, sous peine de donner un enseignement dépourvu d'intérêt, de vie, de suite, d'ordre, mal adapté aux besoins des élèves, ou un enseignement sans intelligence et sans fondement sérieux, routinier et puéril. Routine et puérilité : deux ennemis que l'instituteur doit toujours redouter et combattre.

Le maître, un jour ou l'autre, est préoccupé, fatigué ; il n'a pas toujours dans l'esprit l'élasticité qui permet de trouver le meilleur exercice, au moment où il le faut ; sa mémoire peut être en défaut et la leçon par suite manquer de précision ; les élèves sont parfois distraits, énervés ; si, à la fatigue d'une improvisation constante, s'ajoute la charge d'une discipline à maintenir, le maître est forcé de lâcher pied, la leçon est manquée où les élèves n'en tirent pas profit.

Une préparation sérieuse et conscientieuse évite ces inconvénients ;

elle laisse au maître, pendant la classe, toute la liberté d'esprit nécessaire, car son attention, au lieu d'être *tournée au dedans de lui-même*, concentrée sur la recherche des sujets de devoirs qu'il va donner, ou la matière des leçons qu'il va faire, *se porte en dehors, sur les élèves*, auxquels il se donne tout entier.

Un maître qui ne prépare pas sa classe est semblable à un ouvrier qui, au moment de meubler un appartement ou de monter un appareil, a oublié ses outils, négligé de prendre ses mesures et de faire son plan ; les pièces ne s'ajustent pas, les choses ne sont pas à la place qu'elles doivent occuper ; il perd son temps à chercher, à combiner, et finalement pour arriver, avec beaucoup plus de peine, à un résultat médiocre.

Que sera-ce donc lorsqu'il s'agit d'une « âme à former » ? C'est là surtout qu'il faut mettre en pratique la formule d'un pédagogue contemporain : « Enseigner, c'est prévoir ! »

C'est donc une affaire entendue : nous ferons notre journal de classe.

(*Ecole primaire.*)

---

## BIBLIOGRAPHIES

---

### I

**La liberté d'enseignement en Suisse**, par William MARTIN, docteur en droit, chez Payot, Lausanne, 1910.

« Aller chercher, dit l'auteur dans la Préface, l'une des questions les plus passionnantes de la politique française et la plus étrangère peut-être à nos préoccupations pour en faire le sujet d'une étude de droit ; examiner cette question à un point de vue où elle semble insoluble, le point de vue juridique, et sur un terrain où elle ne se pose pas, le terrain fédéral, voilà qui peut sembler un paradoxe et presque une gageure. Tel n'est point notre sentiment... » Dans des pages pleines de clarté et dépouillées le plus possible de toute prétention savante, M. Martin a su mettre à la portée des profanes mêmes la compréhension d'une question fort délicate et fort complexe, mais d'un haut intérêt, celle de la liberté d'enseignement. Il passe successivement en revue la liberté d'enseignement en général, la liberté d'enseignement à l'étranger, la constitution fédérale dans ses rapports avec la liberté d'enseignement et enfin la liberté d'enseignement dans les cantons suisses.

Tous ceux que les questions d'enseignement et d'éducation intéressent liront avec un vif plaisir l'ouvrage M. Martin.

Maxime BERSET.

### II

**Schweizer Heimat** in schlichem Bild und schlichem Wort, ein Büchlein für die freien Stunden unserer Schüler und Schülerinnen der oberen Primarklassen und der Sekundarschule, von J. BILLETER und U. HILBER, Verlag von Ernst Finckh, Basel, 1911.